

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE - SAINT-MAURICE**

28 AVRIL 2022

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 642 ET PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 644**

Président de l'assemblée : Monsieur le maire Luc Dostaler.
Secrétaire : Monsieur Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier.

Conseillers(ères) présent(es): Monsieur Jacques Trépanier, monsieur Jean-Guy Mongrain, madame Marylène Ménard, madame Julie Régis, monsieur Daniel Duchemin, monsieur Clément Pratte.

Présences de personnes : Aucune

Lors de cette assemblée, en date du 28 avril 2022 à 19h, le président et le secrétaire de l'assemblée ont expliqué les modifications soumises pour consultation au plan d'urbanisme et au règlement de zonage.

Le projet de règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 642. Il a pour objet de créer de nouvelles zones prioritaires de développement dans 3 secteurs différents de la municipalité tout en compensant, sur une superficie équivalente, par la création de nouvelles zones de réserve et l'agrandissement de zones de réserve déjà existantes. De plus, certaines modifications aux limites des affectations résidentielle, commerciale, publique, forestière et conservation sont apportées dans différents secteurs de la municipalité.

Le projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 644. Il a pour objet d'augmenter la superficie maximale de certains bâtiments complémentaires, de mieux définir la notion de marché aux puces extérieur et de résidence de tourisme pour de la location à court terme et de déterminer dans quelles zones cet usage sera autorisé, de permettre l'entreposage dans un conteneur pour certaines catégories d'usages, et de modifier certaines zones et d'en créer de nouvelles.

Aucune personne n'était présente, ainsi il n'y a pas eu d'objection aux projets de règlements.

Levée de l'assemblée publique de consultation à 19 h 05.

Proposé par madame la conseillère Julie Régis
Appuyée par monsieur le conseiller Daniel Duchemin

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et greffier-trésorier
